

Réseaux du CRDI

Une perspective ethnographique

par

Anne K. Bernard

Section de l'évaluation

CRDI

Septembre 1996

Le présent rapport a été préparé par la Section de l'évaluation du Centre de recherches pour le développement international. Les opinions qu'il renferme sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du CRDI.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le rapport ou pour en obtenir des exemplaires, veuillez vous adresser à la :

*Section de l'évaluation
Centre de recherches pour le développement international
B.P. 8500, Ottawa (Ontario) Canada K1G 3H9*

*Téléphone : (613) 236-6163, poste 2350
Télécopieur : (613) 563-0815
Adresse électronique : evaluation@idrc.ca*

TABLE DES MATIÈRES

Sigles	5
Remerciements	7
Avant-propos	9
Introduction	13
Méthode	15
Définitions et objectifs	17
Caractéristiques définitives.....	17
Les réseaux, des ententes sociales.....	17
Les réseaux, des tribunes d'interaction sociale.....	18
Les réseaux, des possibilités illimitées.....	18
Les réseaux, des moyens de renforcer les capacités.....	20
Les réseaux, des moyens de préserver les capacités.....	21
Les réseaux, des catalyseurs de créativité et de prise de risques.....	22
Nouvelles finalités.....	22
Réseaux de liaison.....	22
Réseaux conjecturaux.....	23
Plates-formes d'action.....	23
Réseaux non traditionnels.....	24
Réseaux d'accès.....	25
Structures et fonctions	27
Facteurs de réussite et causes d'échec	31
Gestion interne flexible.....	31
L'enrichissement par la diversité.....	33
L'élaboration d'un consensus.....	33
La gestion du changement.....	34
Risques courus et équilibre	37
Risques courus.....	37
Équilibres à atteindre.....	38
Équilibre entre les niveaux hiérarchiques : réseaux internationaux, régionaux et locaux.....	39

Équilibre entre les milieux : particuliers, établissements et capacités locales.....	40
Équilibre entre les objectifs	41
Équilibre entre les besoins des donateurs, ceux des membres et ceux des institutions connexes	44
La prise de conscience des avantages	47
Conclusions.....	51
Perspectives d'avenir	57
Bibliographie	61
Annexe 1 : Études commandées	65
Philip English.....	66
Andrea Goldsmith.....	69
Yussuf Kassam.....	71
Jean Michaud	73
Rachel V. Polestico.....	75
Nancy Smyth.....	77
Rajesh Tandon	80
Edward J. Weber.....	82
Annexe 2 : Personnes interviewées	85
Afrique	85
Amérique latine.....	86
Asie	86
Canada.....	87
Europe.....	87
Moyen-Orient.....	87

Nancy Smyth

Le maillage des parlements du Sud*

Comme on associe depuis toujours les réseaux de recherche et d'information aux milieux universitaires, aux centres de recherche, aux administrations et aux ONG, on a rarement considéré que les parlements pouvaient se prêter à l'établissement et au soutien de réseaux. Au milieu des années 1990, une initiative visant la mise en place d'un réseau de recherche et d'information dans certains pays d'Afrique australe a vu le jour. Au fur et à mesure que des projets ont été mis en œuvre pour renforcer des assemblées législatives dans les pays du Sud, on a pu analyser leur succès du point de vue de la promotion du développement démocratique. Compte tenu du caractère changeant de la composition de ces assemblées, on peut aussi évaluer avec quelle constance les parlements cherchent à améliorer leurs capacités en tant qu'institutions, plutôt que celles des députés pris individuellement.

Le concept de soutien d'un réseau en vue de renforcer les institutions parlementaires et leurs structures de fonctionnement par-delà les clivages des différentes formations politiques peut paraître une forme moins politisée et donc plus attrayante de perfectionnement des assemblées législatives, particulièrement pour les donateurs d'aide publique (les gouvernements) ou pour les donateurs liés aux Nations Unies. En période de diminution des crédits des donateurs, le soutien d'un réseau qui cherche à offrir un bon rapport coût-efficacité tout en maximisant et en regroupant les ressources en place peut être tout aussi attrayant.

L'étude débouche sur les principales constatations suivantes :

1. Un réseau ne peut pas tout offrir à tout le monde et l'expérience donne à penser qu'un réseau doit répondre aux besoins des députés, et non pas créer, changer ni prédéterminer leurs besoins. On a également exprimé une préférence pour un réseau permettant une interaction entre les fournisseurs d'information, de même qu'entre les députés et des experts de la région.
2. Les députés n'ont pas beaucoup de temps à consacrer à la définition des paramètres d'un réseau ou à son exploitation; cela dit, on ne peut leur imposer des idées ou des questions en particulier. Les députés ont émis des réserves quant à la perspective qu'un réseau puisse combler tous leurs besoins en matière d'information et de recherche.

* Étude publiée en anglais sous le titre *Networking of Parliaments in the South*

3. Un réseau créé pour fournir aux députés un service d'information et de recherche ne peut être durable que dans la mesure où l'information communiquée correspond aux besoins de ses usagers. Le roulement prévu, à intervalles périodiques, de ses usagers finals constitue un défi pour un réseau œuvrant dans un cadre parlementaire.
4. Les députés entrevoient une série de réseaux ou de possibilités de maillage. Au lieu d'espérer atteindre plusieurs objectifs au moyen d'un seul grand réseau, il conviendrait, estiment-ils, d'examiner s'il est possible de mettre en place ou d'offrir une série de réseaux ou de possibilités de maillage axés sur des objectifs mieux définis.
5. Les réseaux établis dans un cadre parlementaire doivent posséder un degré élevé de souplesse et être en mesure de s'adapter à la modification de la composition des assemblées et à de nouvelles politiques.
6. On pourrait peut-être assurer la souplesse de la gestion grâce à la rotation des membres et au concours de personnes de l'extérieur. Un bureau central ou un secrétariat pourrait assurer une certaine continuité en période de transition.
7. Une fois qu'on s'est entendu sur la mise en place d'un réseau, il faut que chacun des parlements participants entérine officiellement cet accord. Celui-ci devrait comporter une disposition claire quant à la préparation d'un calendrier réaliste à longue échéance.
8. L'expérience porte à croire que les députés les plus anciens et leur personnel doivent participer dès les toutes premières étapes de la mise en place du réseau.
9. Il pourrait être attrayant de créer un réseau électronique d'information, en raison de ses avantages du point de vue des ressources et de l'efficacité. Souvent, toutefois, les parlements du Sud ne disposent pas de l'infrastructure de base nécessaire, par exemple, des ordinateurs et des modems.
10. Dans la mesure où les députés d'Afrique australe ont commencé à définir ce à quoi pourrait ressembler un réseau régional, on a accordé la priorité au maillage en face à face. Cela tient au fait que la plupart des députés attachent une grande importance aux rapports interpersonnels et n'ont pas d'expérience en matière d'échange électronique d'information.
11. Le réseau mettrait l'accent sur le renforcement des sections de recherche et des bibliothèques en place, ainsi que sur l'accès à l'information par des moyens non informatiques. On mettrait en place ultérieurement des systèmes électroniques d'information.
12. On a souligné l'importance qu'il y a à relier le réseau aux bibliothèques et aux sections de recherche parlementaires déjà en place. On a également cherché à assurer l'équilibre entre les sources d'information en faisant appel à des instituts de l'extérieur, à des ONG et à d'autres

- éléments de la société civile, de manière à représenter diverses opinions politiques et sociales existant dans la région.
13. Les réseaux ont besoin d'un certain degré de structuration et de gestion. Les comités peuvent fournir une partie de cette structure, qui sera par ailleurs déterminée par les sujets choisis. Toutefois, il faut accepter le fait que les activités de maillage nécessiteront une structure de gestion diffuse et souple. Les députés ont reconnu clairement que toute structure de gestion doit faire participer les parlementaires, les membres de leur personnel et un groupe équilibré de fournisseurs externes d'information.
 14. Pour certains membres du personnel des parlementaires, un réseau est un moyen de stimuler l'intérêt des députés pour l'information et la recherche. Toutefois, certains députés ont formulé une mise en garde, en faisant remarquer que chercheurs et universitaires pourraient les humilier en faisant valoir qu'ils ne se servent pas de l'information comme ils le devraient.
 15. Ce sont les membres eux-même qui devraient définir les critères d'adhésion et on doit accepter dès le départ des degrés de participation variables.
 16. L'adhésion à un réseau qui transcende les frontières doit se fonder, dans une certaine mesure, sur l'existence de points communs.
 17. Il incombe à ceux qui sont le plus près des parlements d'instaurer un climat favorable pour les députés. Cette démarche devrait inclure l'engagement de prendre en charge certains des coûts de démarrage et des frais de fonctionnement liés au réseau.
 18. Il faut concevoir le perfectionnement des assemblées législatives comme un processus en évolution constante qui sera sujet à des fluctuations à court terme, en fonction de l'évolution des réalités politiques et économiques. Les donateurs doivent se rendre compte qu'il est sans doute nécessaire d'adopter un calendrier à plus long terme pour lancer un projet et le mener à bien.